

# Le parcours éducatif de santé : la santé du point de vue des établissements scolaires

**Didier Jourdan,**  
professeur des universités,  
directeur préfigurateur de la direction  
de la Prévention et de la Promotion  
de la santé,  
Agence nationale de santé publique.

Chacun le sait, un texte de loi, une circulaire administrative ne sont pas des baguettes magiques ! Le fait d'affirmer qu'un parcours éducatif de santé sera offert à tous les élèves ne suffit pas pour que, dès demain matin, il soit formalisé dans l'ensemble des écoles, collèges, lycées, maisons familiales rurales, établissements spécialisés, centres de formation d'apprentis, etc. Pour autant, la mise en place de ce parcours est l'expression d'un véritable changement de paradigme. En effet, il offre un cadre pour penser la santé des élèves localement, du point de vue des établissements scolaires, des professionnels, des familles et des élèves.

## Les établissements scolaires, lieu effectif de promotion de la santé des élèves

Il convient de le rappeler avec force, il n'est pas d'établissement dans notre pays qui n'accorde de l'attention au bien-être et à la santé des élèves. Tous ceux qui font vivre ces structures savent bien que le bien-être et la santé sont des conditions de la réussite éducative des élèves ; ils savent aussi que le poids des questions de santé dans notre monde appelle un travail éducatif.

Donner les moyens à chacun de prendre en charge sa propre santé, d'exercer un regard critique sur l'idéalisation du corps et de prendre sa place dans l'avenir de nos dispositifs

de protection sociale est au cœur de l'éducation citoyenne que nous sommes appelés à donner aux élèves.

Très concrètement, assurer un cadre de vie favorable au bien-être et à la santé des élèves, mettre en place des actions de prévention des conduites à risques et éduquer à la santé constituent des dimensions de la vie scolaire comme de l'enseignement au quotidien. Deux aspects méritent d'être mis en avant ici.

## Des besoins et des ressources différents d'un établissement, d'un territoire à l'autre

Le cadre de la contribution des établissements scolaires à la santé des élèves est commun, mais les conditions de vie des élèves, l'environnement conduisent à ce que les modalités d'action diffèrent. Chacun comprend bien que les besoins d'élèves d'un petit collège en zone rurale et ceux d'un important établissement au sein d'une zone urbaine sensible ou d'un quartier résidentiel diffèrent. Il en est de même pour les ressources : là où les établissements en milieu urbain pourront souvent s'appuyer sur des réseaux de professionnels et d'associations riches et accessibles, ces réseaux seront plus limités dans les espaces ruraux. Le service que nous devons à chacun des élèves en matière de santé est le même, les moyens pour y parvenir seront différents. L'échelon-clé pour l'action opérationnelle est celui de l'établissement et du territoire au sein duquel il est implanté.

## Construire de la cohérence au service de la réussite des élèves

Le second aspect concerne les dynamiques au sein des établissements. Si certains d'entre eux parviennent,

## L'ESSENTIEL

■ **Le parcours éducatif de santé consiste à mettre en cohérence les différentes activités concrètes qui contribuent au bien-être et à la santé des élèves, donc d'assurer le cadre de vie le plus favorable.**

■ **Il est adapté aux conditions de vie et à l'environnement local : chaque établissement scolaire et chaque territoire définit et met en œuvre les politiques locales les plus adéquates visant la protection de la santé des élèves, la prévention et l'éducation à la santé.**

■ **La politique de santé prend ainsi place au cœur de la démarche de chaque établissement.**

notamment dans le cadre des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (Cesc), à mettre en place une politique associant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (élèves, parents, personnels de service, d'encadrement, de vie scolaire, d'enseignement, médico-sociaux, acteurs des collectivités et des associations) au service d'un projet structuré, d'autres n'y parviennent pas totalement. Il existe un besoin de soutien concret aux écoles, collèges et lycées. Plus encore, les chefs d'établissements soulignent la multiplicité des sollicitations et l'extrême diversité des objectifs à atteindre dans tous les domaines, ils aspirent à construire une politique éducative cohérente au service de la réussite des élèves. Il est indispensable que la politique de santé prenne place au sein de la politique de l'établissement de façon harmonieuse tant en ce qui concerne le volet pilotage



© Olivier Culmann / Tendresse Flore

d'établissement et vie scolaire (climat d'établissement, environnement scolaire, services sociaux et de santé, actions construites en partenariat avec les acteurs locaux ; etc.) que le volet enseignement.

De plus, du fait de l'attente des parents et des partenaires des établissements – bien-être au quotidien, accueil des enfants ayant des difficultés de santé, démarches de prévention et d'éducation qui permettront aux élèves de : résister au tabac ou au cannabis, d'être capable de se nourrir de façon équilibrée ou bien d'éviter les conduites à risque en matière de sexualité par exemple –, il convient que le parcours éducatif puisse facilement être communiqué à chacun de façon compréhensible.

### **Réussir la mise en place du parcours éducatif**

Le parcours éducatif de santé s'appuie sur ces constats, il consiste en la mise en cohérence des différentes activités concrètes qui contribuent au bien-être et à la santé des élèves. Chaque établissement aura ainsi son propre parcours qui s'appuiera à la fois sur le cadre national et sur les réalités locales. Rendre lisible ce qui est aujourd'hui conduit par les établissements, le valoriser, le rendre accessible à tous, le mutualiser et l'enrichir constituent les enjeux centraux

de la mise en place du parcours. Il est également indispensable de construire un dispositif de soutien et d'accompagnement des établissements à la fois opérationnel et efficace.

Les rectorats ont d'ores et déjà élaboré des conventions avec les agences régionales de santé, les directions générales de l'agriculture et des forêts ou les directions régionales jeunesse, sport et cohésion sociale ; ils constituent des cellules académiques de pilotage, certains travaillent avec les corps d'inspection et les écoles supérieures du professorat et de l'éducation en vue de la mise en place de formations locales...

C'est une nouvelle approche de la santé en milieu scolaire qui se met en place, ses principes sont simples. Il s'agit de faire confiance aux acteurs des établissements et des territoires en ce qui concerne la définition et la mise en œuvre de politiques locales visant la protection de la santé des élèves, la prévention et l'éducation à la santé. Le rôle des autorités nationales et académiques consiste à donner les moyens aux établissements de réussir la mise en place de ce parcours éducatif, via la mise à disposition d'un cadre national et régional, des données pour orienter l'action, de ressources, d'accompagnement ou de formation. ■